



Association Française de Psychologie du Travail et des Organisations.  
L'AFPTO est partenaire de l'IPJ au sein du Département des Organisations  
Associées de la Société Française de Psychologie.

Elle a pour but de fédérer les activités dans ce domaine, de promouvoir la  
spécificité de la discipline et d'asseoir la représentativité de la psychologie du  
travail par rapport à d'autres champs de la psychologie auprès d'instances  
nationales décisionnaires.

## POURQUOI L'AFPTO ?

L'idée de constituer une **association française de psychologie du travail et des organisations** est née lors d'une réunion du réseau français des formations diplômantes en psychologie du travail. Aujourd'hui, il semble important pour beaucoup d'entre nous de fédérer nos activités dans ce domaine, de promouvoir la spécificité de notre discipline et d'asseoir notre représentativité par rapport à d'autres champs de la psychologie auprès d'instances nationales décisionnaires. Des premiers échanges concernant les objectifs et les modalités de création d'une telle association ont eu lieu en juin 2005.

L'Assemblée Générale constituante du 14 janvier 2006 s'est déroulée de la façon suivante :

1. Présentation du projet de Statuts de l'AFPTO (déjà amendé selon plusieurs remarques envoyées par courriels). Les échanges avec les membres présents ont permis d'effectuer d'autres modifications durant la réunion. Le vote a conduit à l'adoption des statuts à l'unanimité des présents.

2. Présentation du projet de Règlement Intérieur : également, plusieurs modifications ont été introduites. Le vote a conduit à l'adoption des statuts à l'unanimité des présents. Pour autant, il a été convenu que le Bureau élu aura à charge l'enrichissement et les amendements éventuels de ce RI durant l'année en cours.

3. Candidatures au Conseil d'Administration de l'association. Il a été souhaité par les participants que les membres du CA soient issus de différentes régions françaises et que soient associées dans cette instance des professionnels de la discipline exerçant dans des organisations variées et des personnes œuvrant à la formation et à la recherche en psychologie du travail et des organisations.

Les membres élus (votes exprimés par les présents : 17 dont 15 « oui » et 2 abstentions) sont : C. Ballouard, J-L. Bernaud, A-M. Costalat-Founeau, S. Dabouji, G. Dussardier, A-M. Emeriat, D. Gilibert, M. Joulain, R. Kouabenan, S. Laberon, C. Lagabrielle, E. Loarer, P. Sarnin, A-M. Vonthron, J. Yalenios.

4. Le CA a procédé à la constitution en son sein du Bureau : Les membres désignés sont : A-M. Vonthron (Présidente), R. Kouabenan (Vice-Président), P. Sarnin (Secrétaire), S. Dabouji (Secrétaire-adjointe), J-L. Bernaud (Trésorier), C. Lagabrielle (Trésorière-adjointe).

---

### Quels objectifs possibles pour une association française de psychologie du travail et des organisations ?

- ▶ être le porte-parole national de la psychologie du travail pour les professionnels œuvrant dans ce champ ;
- ▶ valoriser la recherche dans cette discipline ;
- ▶ renforcer la représentativité nationale de la psychologie du travail dans le cadre des décisions qui pourraient être prises concernant ce champ aussi bien en matière de formation que d'exercice professionnel ;
- ▶ être un interlocuteur crédible vis-à-vis de l'Europe ou vis-à-vis des instances internationales ;
- ▶ informer, promouvoir et développer la psychologie du travail dans la cité ;

- ▶ accroître la visibilité de l'enseignement et de la formation continue en psychologie du travail ;
- ▶ de façon opérationnelle, mener des actions et des interventions en psychologie du travail à destination des professionnels et du grand public : la psychologie du travail semble avoir une image qui reste floue et des activités pas toujours bien identifiées. Il s'agirait également de lui donner une singularité par rapport à d'autres instances existantes en psychologie ou en GRH ;
- ▶ permettre la mise en réseau des associations locales et régionales qui aujourd'hui sont multiples et qui ont un champ d'action limité et peu diffusé nationalement ;
- ▶ être un lieu de débats sur les questions et difficultés d'exercice de la psychologie du travail ou sur l'analyse des différentes pratiques professionnelles existantes ;
- ▶ lever la confusion qu'il pourrait y avoir entre l'AIPTLF et une association nationale française. Cette dernière pourrait constituer un chapitre français au même titre qu'il existe un chapitre belge, québécois... au sein de l'AIPTLF.